

Programme d'Intérêt Général de l'Habitat pour la lutte contre la précarité énergétique et l'habitat dégradé (2019-2024)



Communauté de Communes du Pays de Craon

Nicolas POTIER

Pôle économie et développement territorial
Maison de Communauté – 58 place Tussenhausen
53 230 COSSE LE VIVIEN
02 43 91 79 79

n.potier@paysdecraon.fr

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION :

Lutter contre la précarité énergétique, favoriser l'autonomie, lutter contre l'habitat indigne et très dégradé.
Lutter contre la vacance des logements en centre-bourg.

TYPE D'AIDE

Subvention/prime

SECTEUR GEOGRAPHIQUE :

37 communes composant la communauté de communes du Pays de Craon (29 500 habitants)

TYPE DE BÉNÉFICIAIRES :

Propriétaires Occupants (PO) très modestes et modestes et Propriétaires bailleurs (PB)

CONDITIONS DE L'OCTROI DE L'AIDE :

- Conditions de ressources
- Précarité énergétique : gain énergétique >25%
- Logement très dégradé : grille ANAH
- Logement indigne : passage devant pôle départemental Habitat indigne
- Autonomie : ressortissants MSA avec justificatif de handicap (GIR 1 à 4 ou carte d'invalidité)
- Vacance des logements d'une durée > 2 ans

MONTANT DE L'AIDE (AIDES FORFAITAIRES) OU POURCENTAGE :

Propriétaires occupants : 500€
Propriétaires bailleur : 1000€

PARTENAIRES FINANCIERS OU CONTRACTUELS :

ETAT (ANAH)
CD53

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE AU TITRE DE L'ANNÉE EN COURS :

47 500€

BILAN DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE (opérations ayant eu lieu, montant des aides allouées...) :

88 logements : 46 000€

OBSERVATIONS / PERSPECTIVES :

